

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 152-22 C

Objet : RD - Programmation complémentaire 2022 du Contrat de ville

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerincq à Christelle Favetta-Sieyes - de Claire Plateaux à Alain Caraco

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération n° 152-22 C

objet **RD - Programmation complémentaire 2022 du Contrat de ville**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que la programmation 2022 du Contrat de ville a été approuvée par le Conseil communautaire du 7 avril 2022. Dans la continuité de cette programmation, la programmation complémentaire proposée vient renforcer certains axes prioritaires :

Objectif 12 : Favoriser l'accès aux soins des populations les plus vulnérables

Dans des quartiers confrontés à une forte précarité sociale et économique, les conduites addictives prévalent sur une partie des jeunes et des habitants en situation de vulnérabilité. Il s'avère particulièrement difficile pour ces personnes confrontées à des difficultés multiples (sociales, de santé, économiques...) d'accéder à une démarche de soins, même si des réponses de première intention existent au sein même du quartier et si les services spécialisés du centre-ville sont parfois proches. Aussi, il est nécessaire de pouvoir accompagner de façon spécifique ces publics en lien étroit avec les acteurs de proximité.

Une subvention de 7 317 € au maximum à l'association Le Pélican est prévue à cet effet tel que mentionné dans le tableau annexé.

Objectif 13 : Adapter les moyens face aux impacts de la crise sanitaire, économique et sociale

- Renforcement des chantiers écocitoyens afin de permettre à 56 jeunes au lieu de 35 de vivre leur première expérience professionnelle.
- Mise à disposition de la base de plein-air du chalet de l'Aurore à la Féclaz et d'un bus de 55 places effectuant un aller-retour journalier afin de faciliter l'organisation de sorties pour les structures de proximité du territoire de Grand Chambéry.
- Renforcement de l'animation de la vie des quartiers en politique de la ville de Grand Chambéry par une présence accrue dans l'espace public en mobilisant et coordonnant les acteurs.
- Accompagnement de projets favorisant le vivre-ensemble au travers de la projection de films en plein air durant la période estivale.

Il est proposé une participation de Grand Chambéry à hauteur de 25 755 € au maximum selon le tableau en pièce jointe.

Ces différentes actions sont également soutenues par l'Etat au travers du « Plan quartier d'été 2022 » qui apporte des dotations complémentaires mobilisables par les territoires en politique de la ville.

La labellisation Cité éducative des quartiers prioritaires de la politique de la ville permet aussi de venir abonder les financements de Grand Chambéry dans le cadre de cette programmation complémentaire.

Les communes de l'agglomération où se déroulent les actions apportent également des cofinancements.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Vu la délibération n° 073-22 C du 7 avril 2022 concernant l'adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation complémentaire du Contrat de ville pour 2022 à hauteur de 33 072 € au maximum, conformément au tableau en annexe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 152-22 C

Objet de l'acte :	RD - Programmation complémentaire 2022 du Contrat de ville
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	04 octobre 2022
Annexe(s) :	ANNEXE PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H28048H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28048H1

Date de transmission en Préfecture :	04 octobre 2022
Date de réception en Préfecture :	04 octobre 2022
Publication :	mercredi 05 octobre 2022